



CAHIER D'ACTEUR

MATI RES ET D CHETS
RADIOACTIFS : PLAN 2027-2031

10.10.2025
10.02.2026

N xxx I MOIS ANNEE



Le GSIEN, cr   suite    « l'appel des 400 » en 1975, a initi   en 2023 avec d'autres associations, "l'Appel de scientifiques contre un nouveau programme nucl  aire", sign   par plus de 1000 scientifiques. Le GSIEN publie "La Gazette Nucl  aire" (plus de 300 num  ros), poss  de d'importantes archives et intervient dans des organismes officiels. Une expertise ind  pendante, vus les divers risques inh  rents    cette fil  re industrielle, est n  cessaire et essentielle pour informer la population et interpeller le pouvoir politique qui veut lancer un nouveau programme nucl  aire, sans avoir proc  d      un r  el bilan des choix pass  s et des options qui s'offrent aujourd'hui.

<https://gsien.org/>
<https://gazettenucleaire.org>
contact@gazettenucleaire.org

Le point de vue du GSIEN sur le projet de PNGMDR 2027-2031

EN BREF.

Selon la pr  sentation qui en est faite, le d  bat sur le sixi  me (Plan National de Gestion des Mati  res et D  chets Radioactifs (PNGMDR 2027-2031) devrait permettre de "s'informer et de partager ses points de vue sur ce plan, strat  gique pour l'avenir du pays."

Il est piquant de voir qu'il est question d'information et de partage pour un plan dont les "travaux d'  laboration" ont   t   lanc  s le 10 octobre 2025 (1). Autant dire que le d  bat actuel repose sur un plan inexistant.

Et force est de constater qu'au travers des r  unions th  matiques sur la diff  renciation Mati  res et D  chets, les TFA, le FA-VL et le projet CIGEO, il est impossible de percevoir ce qui constituerait des avanc  es ou des   volutions par rapport aux PNGMDR pr  c  dents.

La lecture du dossier de Ma  tre d'Ouvrage (2) ne permet pas non plus de se faire une id  e sur ce que pourrait   tre le PNGMDR 2027-2031 : trop de contre-v  rit  s, d'approximations, d'hypoth  ses ou de manques flagrants (quid par exemple des d  chets radif  res dispers  s un peu partout, ou des d  chets provenant des installations militaires du CEA ?).

Bien plus, ce d  bat semble tr  s pr  matur   : le PNGMDR est cens   s'appuyer -sur la Programmation pluriannuelle de l'Energie (PPE) dont l'  dition 2019-2028, en cours, est compl  tement obsol  te, puisqu'en complet d  saccord avec les d  cisions du gouvernement concernant le "nouveau nucl  aire";
- sur la Strat  gie Nationale Bas-Carbone, dont la r  vision date de 2020 et qui n'est toujours pas achev  e...

En bref, il nous semble que ce d  bat – et ce n'est pas un reproche    la CNDP – est mal engag  , pr  matur  , et risque d'  tre obsol  te avant sa conclusion...



CONFUSIONS ENTRE MATIERES ET DECHETS RADIOACTIFS : IL FAUT S'INTERROGER SUR LE RETRAITEMENT.

Le DMO (2) continue d'entretenir la confusion entre déchets et matières, pour lesquelles est "*prévue ou envisagée*" (prévoir ou envisager, ce n'est pas la même chose...) une utilisation. Dans la plupart des cas (le Plutonium par exemple) ce qui est utilisé n'est qu'une faible proportion de ce qui est "produit" par le retraitement des combustibles usés, retraitement qui en outre génère des déchets qui ne sont pas ou mal évalués.

Bien plus, les descriptions de réutilisation sont mensongères ; le MoX2 n'est pas "*prévu*" ni même "*envisagé*" à l'heure actuelle, l'URT (Uranium de retraitement) est réenrichi dans l'usine Rosatom de Seversk (Russie), malgré le conflit actuel, la France ne pouvant réenrichir sur place.

Il faut se souvenir que le retraitement des combustibles a été mis au point dans le but de récupérer le plutonium nécessaire à la Bombe française.

Aujourd'hui, devant l'inefficacité du recyclage, la faible utilisation des matériaux de retraitement ou de réenrichissement, les déchets supplémentaires créés, et le fait qu'un déchet conditionné ne peut plus être repris, quels que soient les progrès scientifiques, **il faut réellement se**

poser la question de l'entreposage à sec des combustibles irradiés, ainsi que le préconisait la commission Pompili de 2018.

En outre, comme le souligne la commission, le retraitement "*conduit à une multiplication des transports de matières radioactives*" (3).

DECHETS TFA : SILENCE SUR L'ESCROQUERIE DU TECHNOCENTRE.

Pour ce qui concerne les déchets TFA (activité inférieure à 100 Bq/g), le projet

de PNGMDR 2027-2031 se limite à une description du CIREs, en insistant sur l'augmentation de sa capacité à 950 000 m3, qui permettrait la "*prolongation de l'exploitation du stockage d'une quinzaine d'années*" c'est-à-dire jusqu'en 2045-2050...

Mais le plus important concerne le projet de Technocentre porté par EDF et qui a fait l'objet d'un débat de la CNDP entre le 10 octobre 2024 et le 7 février 2025, ce que le PNGMDR 2027-2031 évoque à peine : le mot "Technocentre" n'apparaît que 3 fois dans le DMO, qui cite à peine le débat de l'hiver 2024-2025. Rien n'est dit de plus sur le fonctionnement, le but ou l'économie du Technocentre, qui est une structure de fonderie des métaux TFA issus principalement des démantèlements à venir. La fusion est censée décontaminer les déchets TFA, qui pourront être vendus dans l'industrie courante sans aucune traçabilité ultérieure. A en croire EDF, ce Technocentre se place "dans une logique d'économie circulaire, d'économie de ressources naturelles, et de réduction des besoins en capacité de stockage" (4)

Le débat de l'hiver dernier a permis de mettre en évidence que

- Le Technocentre, au mieux, ne permettra de libérer que moins d'un tiers des déchets radioactifs de démantèlement. Et moins de 2 % de la totalité des déchets de démantèlement
- Le principe de fusion-décontamination est bien moins performant qu'annoncé. Par exemple, la décontamination du Cobalt 60 atteint à peine 10%.
- L'augmentation de capacité du CIREs (300 000 m3 pour 21 M€) représente 70 €/m3. Le Technocentre permettant l'économie de 400 000 m3 (?) pour 450 M€, cela représente 1125 €/m3...54 fois plus...
- Il est certain que des déchets FA et MA seront acceptés au Technocentre et y seront traités (générateurs de vapeur), contrairement à ce qui est dit par EDF.
- EDF refuse de communiquer les critères d'acceptation de matériaux radioactifs sur le site.
- Le Technocentre induira inévitablement des transports de déchets radioactifs à travers la France,

et à travers l'Europe: il est prévu que le Technocentre accepte des déchets étrangers provenant de pays qui n'ont pas de critère TFA pour les déchets radioactifs...

- Le Technocentre devrait être une ICPE, alors que la logique de radioprotection impliquerait un classement en INB..

- L'existence du Technocentre violerait les articles L542-1 et L542-2 du Code de l'Environnement, pourtant rappelés dans le projet soumis au débat, qui interdisent le stockage de déchets radioactifs sur le sol national. Les déchets de fusion seront bel et bien des déchets radioactifs étrangers... Sans rentrer dans plus de détails ou d'arguments, il est certain que **le PNGMDR 2027-2031 devra prendre en compte le projet Technocentre d'EDF, et ne saurait être approuvé sans une actualisation sur ce point.**

AUCUN PROGRES SUR LES FA-VL.

Il n'existe actuellement aucune solution pour les déchets FA-VL (activité inférieure à 1MBq/g) de toutes provenances et actuellement stockés dans leur lieu de provenance (industries privées, graphites de centrales UNGG, résidus de transformation de l'uranium chez ORANO...). Le projet insiste simplement sur le fait que " *Les déchets FA-VL doivent faire l'objet d'une gestion spécifique, adaptée en fonction de leurs caractéristiques*" (3). Rien de plus. Et rien n'est dit sur l'inventaire de ces déchets, le projet se contente de se référer à l'inventaire national de l'ANDRA (5) qui ne fait qu'évoquer un volume total de 122 000 m3 sur 71 sites. Sans que l'on connaisse les caractéristiques de l'entreposage, les conditions de contrôle..., ces déchets n'étant pas du ressort de l'ANDRA. Bien plus, dans les réunions préparatoires au PNGMDR, il apparaît que l'inventaire des déchets FA-VL est encore incomplet, comme il l'était dans les constats de 4^{ème} et 5^{ème} PNGMDR .

Tout au plus est-il question d'un nouveau centre qui pourrait prendre en charge une partie (inconnue) des FA-VL, site à Soulaines (Aube) choisi sans aucune concertation locale, si ce n'est avec le conseil municipal.

Aucun progrès réel n'est constaté pour ce qui concerne les FA-VL dans le projet pour le 6^{ème} PNGMDR. Aucun inventaire précis, il est nécessaire que la problématique des FA-VL soit gérée par l'ANDRA et non par les divers producteurs, sans aucune garantie d'entreposage ou de contrôle.

MA-VL ET HA : OPACITE DU PROJET CIGEO ET DE SON EVOLUTION DURANT LE PNGMDR.

Les déchets MA-VL et HA sont principalement issus du retraitement des combustibles usés et matériaux internes aux réacteurs ou à leur maintenance. LA seule solution envisagée pour ces déchets est représentée par le projet CIGEO.

Le projet de 6^{ème} PNGMDR n'est pas très explicite sur le projet CIGEO, restant dans des grandes lignes (rien sur l'ampleur du projet, son évolution possible due au projet de 6+8 EPR2.) ni sur son coût potentiel. N'est évoquée que la "*phase industrielle pilote*" qui devrait démarrer (en 2028 ?) "*destinée à couvrir la phase de construction initiale et les premières années d'exploitation après la mise en service*" (2). Sans expliquer ce que seraient les "*constructions initiales*" ni combien dureraient les "*premières*" années d'exploitation. Une lecture attentive du DMO, et la participation active au webinaire dédié du 25 novembre (6) ne permettent pas d'y voir plus clair pour pouvoir se faire un jugement éclairé. On est fondé à penser que cette phase pilote n'est encore qu'une coquille vide sans réels objectifs ni plannings... On peut néanmoins rappeler quelques éléments d'expertise qui s'opposent au projet CIGEO (voir d'autres contributions

(7) du GSIEN ou de Global Chance) :

- Le stockage profond n'élimine en aucun cas les déchets ni la radioactivité qu'ils dégagent.

- les accidents survenus sur d'autres sites de stockage souterrains (WIPP aux USA, Asse en Allemagne) illustrent les risques et les coûts de cette solution.

- La pseudo-réversibilité est un leurre : après conditionnement des déchets, il sera impossible de mettre en action une autre solution technique.

- Ainsi que l'a montré l'IRSN, la récupérabilité des colis reste à démontrer (8).

- Après la fermeture, la solution de stockage profond deviendrait irréversible, empêchant même la mise en place d'une nouvelle solution, au cas où la recherche aurait mis en évidence une solution technologique permettant de réduire, voire d'éliminer la radioactivité.

- Sans même parler du problème lancinant de la mémoire du site et de son contenu...

Le projet CIGEO contient trop d'incertitudes sur un trop long terme pour être acceptable.

La seule alternative serait le stockage en sub-surface, pour permettre des contrôles efficaces, une réaction rapide en cas d'incident, et une réelle réversibilité. Sur les sites de production autant que possible.

CONCLUSION

La concertation avec le public est une des exigences du futur PNGMDR : *"La participation du public aux processus d'élaboration des projets, plans et programmes susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement est en effet précisée par le code de l'environnement"* (3)

Le projet de PNGMDR 2027-2031 explique que *"l'ensemble des informations détenues sont donc*

accessibles au public" (2)

Le projet de PNGMDR soumis au débat se concentre – sans les expliciter – sur deux projets de nouvelles structures devant prendre en charge une partie seulement des déchets radioactifs:

- Le Technocentre de Fessenheim qui pourrait prendre en charge moins d'un tiers des déchets TFA, et accepterait des déchets étrangers, en violation des lois actuelles,

- Le projet CIGEO, qui engagerait les générations futures sur des milliers d'années sans qu'elles n'aient bénéficié d'aucun avantage dû au nucléaire.

Pour les déchets FA-VL, force est de constater qu'il n'y a aucun progrès par rapport au PNGMDR précédent.

Il nous semble aberrant de vouloir se prononcer autrement que CONTRE un projet aussi imprécis, ne tenant même pas compte des développements de 2022 et engageant le pays pour les 4 prochaines années.

Références

(1) Communiqué du 10 octobre 2025 "

Lancement des travaux d'élaboration du 6e plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs (PNGMDR)

(2) Dossier du maître d'ouvrage pour le débat public sur le Plan National de Gestion des Matières et des Déchets Radioactifs.

(3) Rapport de la Commission d'enquête sur la sûreté et la sécurité des installations nucléaires (2018).

(4) "Technocentre". DMO de EDF – Octobre 2024

(5) voir l'inventaire national sur

<https://inventaire.andra.fr/>

(6) <https://www.debatpublic.fr/gestion-matieres-et-dechets-radioactifs/webinaire-le-projet-cigeo-et-la-phase-industrielle-pilote>

(7) Voir par exemple les articles sur le site du GSIEN :

<https://gsien.org/>

<https://gazettenucleaire.org/>

sur le site de Global Chance

[https://global-](https://global-chance.org/spip.php?page=recherche&recherche=CIGEO)

[chance.org/spip.php?page=recherche&recherche=CIGEO](https://global-chance.org/spip.php?page=recherche&recherche=CIGEO)

(8) Avis IRSN N° 2024-00167 du 29/11/2024

